

OS Présentes : CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC, CFTC

En introduction de la réunion, la ministre a fait état de la disparité régionale de la situation sanitaire avec une présence des variants du virus qui est de plus en plus dynamique. Elle a donc ajouté que le télétravail restait un outil puissant. Elle a rappelé que la suspension du jour de carence était prolongée jusqu'au 1^{er} juin y compris pour les cas contact et les personnes en attente de test. Elle a précisé qu'il n'y avait plus d'exception pour les personnels positifs ou cas contact à l'hôpital s'agissant des mesures barrières et d'éviction.

A propos des contractuel-le-s, la ministre a proposé de lui faire remonter les cas où le contrat ne prévoyait pas l'application de l'indemnité de fin de contrat. En réponse à une précédente question de Solidaires, elle a indiqué que le MESRI proposait pour les bibliothèques fermées proposaient dans toute la mesure du possible d'assurer du travail à distance.

Concernant les personnes âgées de 50 à 64 ans atteintes de co-morbidités, elles peuvent faire l'objet d'une vaccination après du médecin traitant ou de la médecine du travail mais il n'y a pas de démarche dans ce sens de la part de l'employeur public. Cela relève du libre arbitre de l'agent. Elle a aussi rappelé que les conditions de confidentialité devaient s'exercer sur la question de la vaccination.

Les fonctionnaires en déplacement revenant d'un pays hors UE ou espace européen doivent adresser un courrier à leur employeur afin d'être placé en télétravail ou à défaut en ASA. Une circulaire devrait être publiée très prochainement.

La prolongation de la suspension du jour de carence a été apprécié par l'ensemble des organisations syndicales à hauteur des contraintes que génère la situation sanitaire. Pour autant Solidaires comme plusieurs autres a souligné que cela ne répondait pas aux attentes syndicales.

Au sujet du télétravail que la ministre juge primordial dans l'ensemble des consignes sanitaires à respecter, Solidaires, comme d'autres O.S, a réaffirmé que les recommandations étaient très variablement appliquées selon les administrations et aussi parfois par les chefs de services. Nous avons pu ainsi évoquer le cas de services de l'Intérieur en région tout comme des réunions de service où des agent-e-s en position de vulnérabilité étaient invité-e-s à participer.

Solidaires a déploré que les outils numériques et la plateforme de connexion (webconf) mis à disposition par l'administration ne rendent pas le service attendu et soient délaissés en raison de leur dimensionnement inadapté. On peut d'ailleurs constater que que bon nombre d'administrations y compris centrales proposent des conférences avec les outils des plateformes commerciales.

Solidaires est aussi intervenu afin que des solutions soient apportées et/ou autorisées aux organisations syndicales pour maintenir le lien avec les agent-e-s, en télétravail ou en poste dans les locaux administratifs. De fait, la ministre exprime régulièrement son souhait que les organisations syndicales lui fournissent des faits et des exemples précis de situations concrètes pour étayer leur propos. Encore faut-il que celles-ci puissent exercer leurs fonctions syndicales. La ministre a indiqué que s'agissant des HMI, un petit guide devrait être finalisé d'ici la fin mars en lien notamment avec le télétravail.

Enfin, pour les agent-e-s affecté-e-s par certains effets longs du COVID, il a été précisé qu'une étude avait été diligentée par le ministre de la santé.

Solidaires fonction publique

31 rue de la grange aux belles - 75010 PARIS - Tél. 01 58 39 30 20

<http://www.solidaires.org/> - contactfp@solidaires.org